

DEPARTEMENT DU CHER

ARRONDISSEMENT DE SAINT-AMAND-MONTROND

COMMUNE DE LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

**CONSEIL MUNICIPAL  
30/06/2022**

Date de convocation :  
23 juin 2022

Nombre de membres :  
En exercice : 20  
Présents : 16  
Votants : 19  
Dont 3 pouvoirs

Délibération n° 2022/44

**OBJET : REMBOURSEMENT  
D'UNE NUITEE AU  
CAMPING MUNICIPAL**

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
Affiché le

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

ID : 018-211801089-20220630-2022\_44-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux,  
Le 30 juin à 19h00,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur DUCASTEL Pierre, Maire.

Etaient présents : M. DUCASTEL Pierre (Maire), M. Alexis POUGNET, Mme Solange MOREAU, M. Romain FONTAINE, Mme Christine COMBEMOREL, M. Franck GABIGNON, Mme Christelle BEZE, M. Philippe MAUPASTE, Mme Nathalie LASSERRE, Mme Danièle FONTAINE, Mme Christine BONNEFOY-CLAUDET, Mme Muriel BRETON, M. Wilfrid BOISSIER, M. Guillaume PERDRIX, M. Anthony GARINIE, M. Alain PAQUET,  
Absents excusés : M. HENRY, (pouvoir à Alexis POUGNET), Mme Catherine CLAUDET (pouvoir à Christine COMBEMOREL), M. Nicolas THOMAS (pouvoir à Alain PAQUET) M. Sylvain RABOT  
Secrétaire de séance : M. Romain FONTAINE

**OBJET : REMBOURSEMENT D'UNE NUITEE AU CAMPING MUNICIPAL**

Suite à un désagrément matériel dans l'un des chalets du camping municipal, un vacancier (location au nom de M. et Mme BARANTON) n'a pas pu bénéficier d'une prestation complète lors de sa venue au camping municipal.

Dès lors, afin de permettre le remboursement de la nuitée concernée, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte

Après délibérés, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE de procéder au remboursement de la nuitée au nom de BARANTON pour un montant de 60 €

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
Le Maire

Pierre DUCASTEL